



La ville de Mons a actuellement un parc d'éclairage public d'environ 14.500 points, en constante augmentation.

Depuis le milieu des années 90, un plan lumière de la ville a été mis en place, il est un référentiel qui guide les phases de renouvellement et d'extension des équipements d'éclairage public et permet de fédérer les différents acteurs (ORES, SPW, IDEA, lotisseurs...), de coordonner et assurer cohérence aux interventions successives.

Depuis 2015, en collaboration avec le gestionnaire de réseau ORES, il y a une succession de programmes de remplacement des lampes, selon un ordre chronologique en fonction du type de source et donc de consommation énergétique.

- En 2013, remplacement des tubes luminescents soit 25 points
- De 2014 à 2018, remplacement des lampes à vapeurs de mercure haute pression (HG HP)  
;
- En 2015, phase I en 4 dossiers soit 703 points
- En 2016, phase II en 4 dossiers soit 1090 points
- En 2017, phase II suite, III et IV en 8 dossiers soit 1667 points
- Depuis 2019 et jusqu'en 2024, selon l'AGW du 14/09/2017 remplacement de l'ensemble du parc d'éclairage wallon par des sources moins énergivores et technologiquement plus efficaces.
- En 2019, phase I soit 158 points
- En 2020, phase II en 5 dossiers soit 1350 points
- En 2021, phase III en 5 dossiers soit +/- 1300 points

C'est dans ces dossiers que la Ville de Mons renouvelle et améliore l'éclairage des places de village : les anciens luminaires sont remplacés par des luminaires LED identiques au modèle posé dans l'ensemble des rues de la section une crose décorative est ajoutée afin d'obtenir un rendu plus esthétique de plus celle-ci est différente pour chaque village ce qui permet de donner également une identité.